



Extrait du re

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le 13/05/2026
ID : 064-216401471-20260430-DCM03_30042026-DE

Du Conseil Municipal

Séance du 30 Avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 1

Convocation adressée le 17/04/2026
Affichée le 17/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois d'avril à 20h, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Benoît BROUCARET, Alain ÇUBURU, Mikaël DACHARY, Marie DASSÉ, Carole DAVID, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Agnès DUHAU, Catherine ERRECART, Mathieu ETCHEVERRY, Sylvie GUIHO, Eric HIRIART URRUTY, Pascal JOCOU, Marie JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Vincent NYBELEN, Jorge RAMIREZ, Théo SALAMON, Stéphanie SIBERCHICOT, Bernadette SUHAS, Geneviève VEILLAT.

Absents ou excusés : Alain ITHURBIDE (procuration à Alain ÇUBURU)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Stéphanie SIBERCHICOT

DCM 03 : Coût de fonctionnement d'un élève fréquentant l'école publique

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le coût moyen de fonctionnement d'un élève fréquentant l'une des écoles publiques de la commune est calculé à partir des dépenses supportées par la collectivité : dépenses éducatives, dépenses liées à l'occupation des locaux (gaz, électricité, eau, entretien et maintenance), et dépenses de personnel (ATSEM, agents d'entretien, agents techniques).

Ce coût s'établit pour 2025 à 952 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ARRETE pour 2026 à 952 € le coût moyen de fonctionnement d'un élève fréquentant l'une des écoles publiques de la commune

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pascal JOCOU

